



## Cahier de revendications industrie alimentaire

2017-2018

1. Exécution de l'accord précédent
2. Pouvoir d'achat: épuisement maximum de la marge salariale
  - Augmentation des barèmes et des salaires réels
  - Augmentation des primes et indemnités (index + augmentation)
  - Enveloppe pour les négociations au sein de l'entreprise
  - Augmentation des frais de déplacement
  - Boulangeries :
    - Prime d'équipe : index + rattrapage
    - Prime de week-end : index + revalorisation
  - Evaluation de la prime brute
  - Timing: 1/1/2017
3. Travail faisable
  - Cadre pour le travail faisable au niveau de l'entreprise avec menu et sanctions / utilisation du tax shift
  - Congé familial rémunéré
  - Congé supplémentaire
  - Élargissement petit chômage
  - Fin de carrière :
    - Amélioration des jours de fin de carrière
    - Réduction du temps de travail à 4/5 pour les travailleurs à partir de 58 ans
  - Crédit-temps:
    - Élargissement du crédit-soins (1/2 et 1/5)
    - Maintenir le crédit-temps sans motif dans le secteur
    - Prolongation des emplois de fin de carrière
  - Intervention dans les frais d'accueil des enfants
4. Augmentation du deuxième pilier



## 5. Concertation sociale

- Augmentation de la prime syndicale
- Formation syndicale
  - Plus de jours de formation
  - Facilités pour les travailleurs du week-end
- Mandats
  - Prendre en compte les intérimaires pour déterminer le nombre de mandats
  - Augmenter le nombre de mandats
- Installation délégation syndicale
  - Suppression des freins
- Cadre pour les heures supplémentaires volontaires

## 6. RCC: prolongation maximale

## 7. Formation:

- CCT sectorielle en exécution de la loi Peeters
- Droit individuel

## 8. Emploi

- Intérim
  - Aperçu mensuel obligatoire
  - Transformation du travail intérimaire de longue durée en contrat fixe
  - Seuil maximal mensuel/annuel
  - Droit à un contrat à durée indéterminée
  - Formation qualifiante pour des emplois dévolus à la sous-traitance
  - Intégrer les travailleurs E.T.A. (projet pilote)
  - Emplois Rosetta

## 9. Reconduction des CCT existantes